

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-07

L'an deux mille vingt six
Le vingt-six février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 10 février 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Éric BERTELOOT, Mme Corinne PASSERAT, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Thérèse RAPHET (pouvoir à Mme Sheila MICHEL), M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Gilbert COLLINI), Mme Estelle GAILLARD (pouvoir à M. Éric BERTELOOT), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Angélique LENOBLE, M. Lucas THABUIS, M. Johan CHEVRIER.

Absents : M. Mickaël JOLIVET-BALON

Objet de la délibération : FINANCES - Vente de terrain

M. le Maire expose,

La SAS CHAMANOR représentée par M. ORSSAUD Dominique souhaite acquérir parcelle communale 0C-573, située au Villard à Petit-Bornand, sur la commune de Glières-Val-de-Borne.

L'emprise au sol concernée présente une surface de 2340 m².

Conformément au barème fixé par la délibération n°2021-29 du 20 mai 2021, relatif à la révision des forfaits d'achat et de vente de parcelles situées en zone agricole pour les particuliers, le prix de vente applicable est de 6 000 € + 0.50 €/m² pour toute surface supérieure à 1000m² soit **7170 €**.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle communale située au Villard à Petit-Bornand, commune de Glières-Val-de-Borne, selon le barème précité, au tarif de 7170 € ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

